

que le premier ministre a faite au Mexique en février 2003, une rencontre a été prévue pour permettre au premier ministre de discuter avec les parlementaires mexicains de dossiers internationaux et bilatéraux.

Recommandation 36

Le Canada devrait proposer aux États-Unis et au Mexique un cadre de coopération trilatérale nord-américaine en vertu duquel les chefs de gouvernement des trois pays se rencontreraient chaque année ou, de préférence, tous les six mois, pour se pencher sur un ordre du jour convenu ayant trait à des questions d'intérêt commun. Dans ce même cadre, les ministres des Affaires étrangères et d'autres aussi, selon le cas, devraient être encouragés à tenir des réunions trilatérales périodiques. Le pays hôte par rotation pourrait fournir un petit secrétariat. De plus, le Canada devrait examiner d'autres options susceptibles de hausser ce niveau d'interaction intergouvernementale trilatérale selon un mode de fonctionnement plus permanent et plus soutenu.

et

Recommandation 39

Le gouvernement du Canada devrait proposer que le premier sommet officiel des chefs de gouvernement des pays d'Amérique du Nord, selon le modèle suggéré, entreprenne de déterminer les secteurs clés sur lesquels tous s'entendent pour que la coopération trilatérale soit renforcée en priorité. De là, il faudrait établir un cadre de coopération trilatérale à faire approuver lors d'un futur sommet, et les progrès de sa mise en œuvre devraient par la suite faire l'objet d'une revue systématique à chaque sommet. Le groupe d'experts dont l'établissement a été recommandé pour des consultations sur l'avenir du partenariat nord-américain pourrait également être chargé d'évaluer les secteurs d'intervention présentant le plus de possibilités pour une coopération trilatérale accrue.

Le gouvernement reconnaît l'importance de réunions fréquentes avec nos homologues américains et mexicains, et ce, à tous les niveaux. Depuis 2003, les trois dirigeants nord-américains ont eu deux réunions trilatérales. Les contacts entre les ministres chargés du commerce, du travail et de l'environnement sont réguliers, et ils ont été officialisés dans le cadre de l'ALENA. Il y a également trois réunions trilatérales régulières des ministres des Finances et des dirigeants de banque centrale. Le gouvernement encourage ses ministres et fonctionnaires à tenir compte de la dimension trilatérale et à mener des consultations trilatérales chaque fois que c'est le meilleur moyen de servir les intérêts du Canada.

Le gouvernement estime qu'il est plus efficace que les ministres et fonctionnaires explorent les domaines possibles de coopération trilatérale dans leur champ de compétence plutôt que de s'en remettre aux dirigeants. Il exploitera toutes les possibilités de coopération trilatérale accrue décelées à la faveur de ces discussions, lorsque cela convient à nos intérêts.

